

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 28 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 28/03/2025	Présents : M. Philippe CHARTIER, Maire
Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 07/04//2025	Mmes : Patricia JINJOLET, Fanny GISSELERE, Charlotte LETOURNEUR, Sandrine CINTRAT, Sabrina RICHARD.
Nombre de conseillers	MM David PAYSAN, Rémy YVON, Hubert LECUREUR, Arnaud JUGLET, Gilles MURAIL, Loïc VILLAINÉ
En exercice : 14	Excusé(es) ayant donné procuration : Jérôme PAINEAU à Gilles MURAIL
Présents : 10	Excusés :-Sandrine CINTRAT, Frédéric DESSEAUX
Procurations : 01	Absent (s) : Sabrina RICHARD
	Secrétaire de séance voir nommé(e) : Rémy YVON
	Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de conseil du 06 mars 2025
- ✓ **Budget assainissement : affectation du résultat 2024** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Budget assainissement : vote des investissements 2025** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Budget assainissement : vote du budget 2025** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Budget principal : affectation du résultat 2024** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Budget principal : vote des subventions aux associations** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Budget principal : vote des travaux de voirie 2025 et demande de l'ADVC (aide à la voirie communale)**
- ✓ **Budget principal : vote des investissements 2025**
- ✓ **Délibération adoptant les taux de la fiscalité directe locale pour 2025** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Ligne de trésorerie : renouvellement 2025** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Remboursement de retenue de Garantie Eco Bird (station épuration)**
- ✓ **Acquisition terrain « Chemin des Vignes »** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Avis enquête méthanisation** (documentation transmise par mail le 28/03/2025)
- ✓ **Calendrier Pompiers** (documentation transmise par mail le 06/03/2025)
- ✓ **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de faire part de ses éventuelles observations concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 06 mars 2025. Ce dernier est approuvé sans observations

.....

Les propositions et affectations des budgets assainissement et de la commune ont été transmis au Conseil Municipal par mail le 28 mars 2025.

2025-07 Délibération –Finances	BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DE L’AFFECTATION DE RESULTAT 2024
--	---

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement **2024**
Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	0
Résultat de l’exercice 2024	-
Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif	29 292.40€
Résultats à affecter	-9 713.08€
Solde d’exécution cumulé d’investissement	19 579.32€
Solde des restes à réaliser en investissement	34 105.17€
Besoin de financement	-4 906.42€
Affectation	0€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minium pour la couverture du besoin de financement	0€
Report en exploitation R 002 D002	19 579.32€
Excédent d’investissement reporté R 001-	34 105 17€

2025-08 Délibération –Finances	BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DES TRAVAUX D’INVESTISSEMENTS 2025
--	--

Suite au passage caméra sur le réseau défectueux rue du Montgrignon et rue des Chanvriers, Monsieur le Maire propose d’accepter le devis VEOLIA pour un hydrocurage et la réparation par la pose de manchette inox incluant le fraisage. Le devis s’élève à **17 501.00€ H.T et 21 001.20€ TTC.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

-Valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l’offre VEOLIA et à l’inscrire au budget annexe d’assainissement collectif en section d’investissement, à l’article 2315.

2025-09 Délibération –Finances	BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDET PREVISIONNEL 2025
--	--

Le Conseil Municipal,

Après s’être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l’année **2024** ait été reporté,

Après s’être fait présenter le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel **2025**

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

- 1- de la section d’exploitation s’équilibre à **75 775€**
- 2- de la section d’investissement s’équilibre à **52 533€**

APPROUVE, à l’unanimité, le budget assainissement 2025.

2025-10 Délibération –Finances	BUDGET PRINCIPAL : VOTE DE L’AFFECTATION DE RESULTAT 2024
--	--

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement **2024**
Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **DECIDE** d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Résultat de l’exercice 2024	101 741.55€
Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif 2024	241 966.39€
Résultats à affecter	343 707.94€
Solde d’exécution cumulé d’investissement	-129 869.48€
Solde des restes à réaliser en investissement	26 259.17€
Besoin de financement	103 610.31€€
Affectation	343 707.94€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minium pour la couverture du besoin de financement	103 610.31€
Report en exploitation R 002 D002	240 097.63€
Excédent d’investissement reporté R 001	0€

2025-11 Délibération –Finances	BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025 ET DEMANDE DE L’ADVC
--	--

Suite au passage de la commission voirie, l’état des voies communales nécessite des travaux de réfection pour garantir la sécurité des usagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l’estimation prévisionnelle de l’Agence des Territoires de la Sarthe service SPL,

Considérant le vote d’une ligne voirie au budget 2025 d’un montant estimatif de **63 780€ H.T** en section d’investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, charge le maire de procéder à la consultation pour ces travaux à réaliser :

- **Route de la Bussonnerie VC 135** : réglage, compactage du fond de forme et rechargement de chaussée en enrobé souple à double enrobage pour un montant estimatif de 6 430 H.T
- **Route des Rottes VC 405** : rechargement de chaussée en enrobé souple à double enrobage et poutre de rive béton pour un montant estimatif de 12 850€ H.T
- **Route de la Cour du Bois VC 115** engravure, mise à niveau des bouches à clés, couche de roulement en enrobé souple à double enrobage pour un montant estimatif de 7 550H.T
- **Route de la Chapelle VC 106** : poutre de rive en béton et rechargement de chaussée en enrobé souple à double enrobage pour un montant de 36 950€ H.T

-de signer les pièces nécessaires à la réalisation des travaux

-de solliciter l’aide départementale à la voirie communale

2025-12 Délibération –Finances	BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES INVESTISSEMENTS 2025
--	---

Après étude de devis ou estimations, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2025, les acquisitions ou travaux suivants :

2152	Voirie, signalisation, plaques de rues	1 000,00 €
2157	Matériel et outillage de voirie : meuleuse et autres outils	1 000,00 €
2183	Divers matériel Informatique (clavier, micro, etc.,)	1 000,00 €
2188	Armoire État Civil	3 000,00 €
2161	Registre arrêtés et délibération	600,00 €
231	Portes écoles (2) rue des Chanvriers + fenêtre	7 000,00 €
	Agencements et aménagements extérieurs : cour garderie	10 000,00 €
	RAR 389,83€ + Éclairage public led 27*60 écoles Montgrignon Garderie	1 389,83 €
	Voirie programme 2025	84 000,00 €
TOTAL		108 989,83 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Valide les propositions ci-dessus et charge Monsieur le Maire de les inscrire au budget 2025.

2025-13 Délibération –Subventions	BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025
---	--

Considérant la proposition de la commission des finances réunie le 27 mars 2025,

Comme chaque année, le Conseil Municipal après vote : 9 voix pour et 2 absentions (Patricia JINOLET et Charlotte LETOURNEUR), les subventions aux associations proposées avec le retrait des membres pour chaque association concernée, comme suit :

ASSOCIATIONS DE ST REMY DES MONTS	
Amicale des parents d'élèves de la Dive	190,00 €
Association sports et loisirs ASEL (Tennis) de St Rémy des Monts	190,00 €
Association scolaire Intercommunale de la Dive	190,00 €
Comité des Fêtes	1 030,00 €
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	190,00 €
Amicale des Anciens combattants	190,00 €
L'association de la Pêche Rémymontaise	190,00 €
Association Art et fléchir	190,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Association pour le Don du Sang bénévole du canton de Mamers	50,00 €
Concours animaux de viande	100,00 €
Association de La Gaule du Saosnois	100,00 €
VMEH de l'Orne (Mamers) : visite des malades dans les établissements hospitaliers	40,00 €
TOTAL	2 650,00 €
TOTAL ST REMY	2 360,00 €
TOTAL HORS COMMUNE	290,00 €

2025-14

Délibération –Acquisition

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A 724 CHEMIN DES VIGNES

Lors des travaux de réfection du Chemin des Vignes en 1991, chaque riverain a dû consentir un changement de limite de propriété. Les cessions de terrain nécessaires et modification du parcellaire cadastral ont été préparés par le Cabinet GUILLERMINET. Cependant les régularisations officielles n'ont pas toutes abouti, les dossiers ayant été dévoyés entre la subdivision de l'Équipement et le notaire de Bonnétable.

A la demande du propriétaire actuel, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à reprendre l'affaire et procéder à la régularisation. La SPL ATESART de la Sarthe peut se charger de la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative pour un montant de 696.15€ TTC. S'ajouteront les frais de publication de l'acte et de demandes aux hypothèques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section A 724 d'une contenance de 246m² pour l'euro symbolique.

L'acquéreur prendra en charge les frais liés à la publication de cet acte.

Le Conseil Municipal

- donne tout pouvoir à la SPL ATESART pour la rédaction de l'acte de transfert de propriété. Le coût de la prestation étant de 696.15€.

En vertu de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

- donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle A 724.
- autorise la signature de l'acte authentique par le 1er adjoint de Monsieur Le Maire.
- autorise Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif et plus généralement la signature de tout acte et les documents se rapportant à cette acquisition.

-Charge Monsieur le Maire de procéder aux écritures de 900€ au compte 2112 du budget 2025.

2025-15

Délibération –Fiscalité

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025

-Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après étude du budget prévisionnel 2025 par la commission des finances réunie le 26 mars dernier, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- TFB : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.62% ;
- TFNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.85% ;
- TH : Taxe habitation : 18.80% ;

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le produit attendu de ces trois taxes inscrites au compte 73111 s'élève à **267 064€**.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2025-16

Délibération –Finances s

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année **2024** ait été reporté,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel **2025**

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

3- de la section d'exploitation s'équilibre à **888 801€**

4- de la section d'investissement s'équilibre à **296 943€**

APPROUVE, à l'unanimité, le budget principal 2025.

2025-17

Délibération –Emprunts

LIGNE DE TRESORERIE- RENOUELEMENT 2025

La ligne de trésorerie arrivant à terme au 30-04-2025, la Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre propose son renouvellement aux conditions suivantes :

Montant plafond : 100 000€.

Type : taux variable.

Mode indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois.

Marge : 0.60%.

Intérêts calculés au prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes, en valeur jour «j» du départ des fonds, et valeur jour «j» de réception des fonds par le Crédit Mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire. Si cet indice est ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.

Commission initiale de réservation : **150€**.

Commission de non utilisation : **0.10%**.

Durée : 1 an.

Paievements des intérêts : trimestriels à la fin de chaque trimestre civil.

Règlement : dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil.

Mobilisation et remboursement des fonds : virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie.

Moyen de communication : jour « j » avant 14h00, sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété (courrier, courriel signé).

Délai de mobilisation : date de mise à disposition des fonds.

Date de prise en compte pour le calcul des intérêts : date de réception des fonds.

Consolidation en prêt : possible à tout moment selon les conditions du moment.

Monsieur le Maire, à l'unanimité, est autorisé à signer le contrat et les pièces nécessaires.

Les intérêts seront comptabilisés au **c/6618** du budget en cours.

2025-18 Délibération –	REMBOURSEMENT RETENUE DE GARANTIE ECO BIRD /STATION EPURATION
----------------------------------	--

Une retenue de garantie concernant ECO BIRD, co-traitant du marché 2018002 (construction de la station d'épuration) datant de 2019, n'a pas été remboursée.

Le Procès-Verbal de levée de réserve date du 17/12/2019 et le dernier mandat de ce marché de 2020.

Vu les articles R.2191-32 et suivants du Code de la commande publique,

Le certificat administratif demandant la levée de retenue de garantie n'ayant pas été enregistré, le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser la Trésorerie à rembourser cette retenue d'un montant de 552.90€ sans intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger un certificat de main levée de garantie pour le remboursement de cette retenue de garantie à l'entreprise ECO BIRD.

2025-19 Délibération – Environnement	AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -Demande de régularisation pour la création d'une unité de méthanisation
---	---

Documentation transmise au conseil le 26/02/2025

Suite à la réunion du 06 mars dernier et l'ouverture de l'enquête du 11 mars portant enregistrement de la création d'une unité de méthanisation au profit de la société Biométhane «la Bruyère » sur la commune de la Chapelle-de-Bois, le tribunal administratif a prononcé un sursis à statuer et enjoint le préfet à organiser une nouvelle consultation du public sur les éléments relatifs aux capacités techniques et financières de la société.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer. 1 pour donner un avis (Rémy YVON), 3 abstentions (David PAYSAN, Charlotte LETOURNEUR, Patricia JINJOLET) et 7 contre donner un avis

2025-20 Délibération –Subvention	DEMANDE D'INSERTION AU CALENDRIER DES POMPIERS
--	---

Documentation transmise au conseil le 28/03/2025

Comme chaque année, les Sapeurs-Pompiers de Mamers préparent l'édition de leur calendrier et sollicitent les communes pour la prochaine édition 2026 en ayant recours à la publicité pour financer ce projet.

Les tarifs des insertions sont :

Light : 155€ pour une insertion et 279€ pour deux insertions

Premium : 195€ pour une insertion et 351€ pour deux insertions

Pro : 320€ pour une insertion et 576€ pour deux insertions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT DES LUSTRIES

Le nouveau permis d'aménager a été déposé le 25 mars dernier et l'étude d'examen au cas par cas a conclu à une dispense d'étude d'impacts.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Conformément à la loi dite Matras du 25/11/2021 et le décret du 20/06/2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde modifiant le code de la sécurité intérieure, la Préfecture rappelle l'obligation pour les communes de disposer d'un plan communal de sauvegarde.

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

La commune dispose seulement d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le DICRIM est destiné à l'information des habitants ; le PCS, Plan Communal de Sauvegarde est destiné aux services de la Commune.

Une trame sera diffusée par la Préfecture de la Sarthe.

FLEURISSEMENT : la distribution aura lieu le samedi 26 avril 2025

DEBROUSSAILLAGE

Un webinaire concernant le débroussaillage, organisé par la Préfecture de la Sarthe, sera prochainement transmis au conseil.

QUESTIONS DES ELUS

Faudra t'il appliquer la parité pour les prochaines élections municipales ?

L'Assemblée Nationale doit examiner la proposition de loi en deuxième lecture, de même pour le nombre de conseillers permettant de considérer les listes complètes.

Sans autre question la séance est déclarée close à 21h52

Suivent les signatures

Délibérations du 2025 du n°07 au n°20

N° Délibération	numéro	Domaine	Objet de la délibération	Pages
2025-07	7.1	Finances Assainissement	Budget assainissement : vote de l'affectation de résultat 2024	09/2025
2025-08	7.1	Finances Assainissement	Budget assainissement : vote des travaux d'investissements 2025	09/2025
2025-09	7.1	Finances Assainissement	Budget assainissement : vote du budget prévisionnel 2025	09/2025
2025-10	7.1	Finances BP	Budget principal : vote de l'affectation de résultat 2024	10/2025
2025-11	7.1	Finances BP	Budget principal : vote des travaux de voirie 2025 et demande de l'ADVC	10/2025
2025-12	7.1	Finances BP	Budget principal : vote des investissements 2025	11/2025
2025-13	7.1	Finances BP	Budget principal : vote des subventions aux associations 2025	11/2025
2025-14	7.1	Finances BP	Budget principal : vote du budget principal 2025	12/2025
2025-15	3.1	Domaines-acquisitions	Acquisition d'une parcelle a 724 chemin des vignes	12/2025
2025-16	7.2	Fiscalité	Vote des taux des impôts directs locaux pour 2025	13/2025
2025-17	7.3	Emprunts	Ligne de trésorerie- renouvellement 2025	13/2025
2025-18	1.7	Marchés publics	Remboursement retenue de garantie ECO BIRD /station épuration	14/2025
2025-19	8.8	Environnement	Avis sur installations classées pour la protection de l'environnement -Demande de régularisation pour la création d'une unité de méthanisation	14/2025
2025-20	7	Finances	Demande d'insertion au calendrier des pompiers	14/2025

Autres objets abordés sans décisions p 14 à 15/2025 :

- Lotissement des Lustries : le permis d'aménager a été déposé
- Plan communal de sauvegarde : à faire
- Fleurissement : distribution
- Débroussaillage : information préfectorale
- Élections municipales : question des élus sur la parité

LISTE EMARGEMENTS			SIGNATURES
Maire	M	Philippe CHARTIER	
1 ^{er} adjoint	M	David PAYSAN	
2 ^{ème} adjoint	M	Hubert LECUREUR	
3 ^{ème} adjoint	MME	Patricia JINJOLET	
4 ^{ème} adjoint	M	Rémy YVON	
Conseiller municipal	M	Arnaud JUGLET	
Conseillère municipale	MME	Charlotte LETOURNEUR	
Conseillère municipale	MME	Sabrina RICHARD	Absente
Conseillère municipale	MME	Fanny GISSELERE	
Conseiller municipal	M	Frédéric DESSEAUX	Excusé
Conseiller municipal	M	Gilles MURAIL	
Conseiller municipal	M	Jérôme PAINEAU	
Conseiller municipal	M	Loïc VILLAINÉ	
Conseillère municipale	MME	Sandrine CINTRAT	Excusée